

PROCÈS-VERBAL RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ALGO

Réunion du 24 février 2026 à 08h30

Sur site

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Madame AZOUG Lisa, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collège TAM, secrétaire adjoint,
Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorière,
Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres, secrétaire,
Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorier adjoint,

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,

Pour l'employeur :

Madame MAILLOL Gaëlle, DRH filière artisanale, représentante de l'employeur sur site, mandat permanent,
Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH ALGO,
Madame SERRE Laurine, Adjointe RRH ALGO,
Madame SCHOEFFEL Léa, Juriste en droit social,

Absents excusés :

Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Monsieur NAVARRI Antonin, Chargé des Ressources Humaines ALGO,
Monsieur CALAQUE Laurent, Directeur Général des Opérations.

Ordre du jour :

- **Information et consultation du CSE sur la mise à jour du règlement intérieur**
- **Présentation de l'Index Egalité Professionnelle F/H 2025**
- **Formation des directs « Mieux communiquer pour mieux travailler ensemble »**
- **Questions CSE :**
 1. **Lors des derniers comptes-rendus CSE, il a été notifié que les salariés des comptoirs et du siège n'ont pas les mêmes avantages que les salariés du pôle artisanal.**
Dans ce contexte, afin d'harmoniser les avantages sociaux entre les salariés et de favoriser l'équité et la cohésion interne, est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'engager une réflexion sur la mise en place d'une Unité



Economique et Sociale ? Cela pourrait renforcer le sentiment d'appartenance à la maison, faciliter le dialogue social et instaurer une meilleure lisibilité des règles applicables pour l'ensemble des collaborateurs.

2. Concernant la participation 2026 sur l'exercice 2025, avez-vous de la visibilité sur la part attribuée à chaque salarié ?
3. Comment expliquez-vous la variation de la participation entre 2023 et 2024 au regard de la variation de croissance/ventes de plus de 40% entre ces 2 années ?
4. Le budget soirée de 100€ par personne est-il reconduit cette année ?
5. Le prime carburant ainsi que les chèques vacances sont-ils reconduits cette année ?
6. Serait-il possible de retirer les cadres en métal situés sur les places de parking entre Chablon et la Malleterie ?
Le problème a été signalé au référent sécurité, qui a redirigé vers Chablon. De leur côté, il nous a été répondu, je cite : « de les enlever soi-même ». Cependant, avec les rafales de vent, ces éléments peuvent représenter un réel danger.
7. Serait-il envisageable de mettre en place une astreinte informatique le matin à partir de 7h30 ? Des problématiques surviennent régulièrement tôt le matin, sans possibilité d'intervention avant 8h30
8. Des clous et des vis ont de nouveau été retrouvés sur le parking, entraînant la crevaisson de deux pneus.
Quelles mesures comptez-vous mettre en place rapidement pour remédier à cette situation ?
9. Lors des différentes alertes météorologiques récentes, aucune instruction n'a été communiquée par la direction à l'ensemble des salariés, les membres du CSE ont été sollicités pour répondre aux interrogations des collaborateurs, mais nous ne disposons d'aucune consigne officielle de la direction, ce qui nous a placés dans une situation délicate.
À l'avenir, serait-il possible de prendre en considération les alertes météo afin de communiquer clairement à l'ensemble des salariés la position de l'entreprise et les éventuelles consignes à appliquer ?



- **Information et consultation du CSE sur la mise à jour du règlement intérieur**

Le projet de mise à jour du règlement intérieur a été envoyé aux élus le 24.12.25 et présenter lors de la consultation CSE de janvier 2026. La consultation a été reportée au CSE de février 2026.

Cette refonte vise à garantir la conformité du règlement intérieur avec la réglementation en vigueur et l'activité.

Léa SCHOEFFEL apporte les réponses aux questions posés par Pascal HEMME et procède aux modifications, notamment sur les articles suivants :

- ARTICLE 3.2 – ENTREE ET SORTIE
- ARTICLE 14 – TENUE DU POSTE
- ARTICLE 15.2 – INTERDICTION FORMELLE GENERALE
- ARTICLE 21 – VESTIAIRES
- ARTICLE 23.3 – ALCOOL ET STUPEFIANTS

Les membres du Comité Social et Economique ont émis l'avis suivant :

Nombre de votants	Nombre de voix favorables	Nombre de voix défavorables	Sans opinion (Abstentions)
6 votants	6 votes	0 vote	0 vote

Léa SCHOEFFEL fini par rappeler les modalités de dépôt du règlement intérieur.

- **Présentation de l'Index Egalité Professionnelle F/H 2025**

La direction présente l'index de 2025, à savoir que cet index est composé de 4 indicateurs aboutissants à une note sur 100 :

- 1 – Ecarts de rémunération par CSP et par tranche d'âge (valeur 40 points sur 100)
- 2 – Ecarts de taux d'augmentations individuelles (nombre de salariés augmentés sur la période de référence H/F) – (valeur 35 points sur 100)
- 3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité ou adoption (valeur 15 points sur 100)
- 4 - Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (valeur 10 points sur 100)

Gaëlle MAILLOL indique que la société a obtenu un score total de 95/100 contre 89/100 l'an dernier avec les explications suivante :

Indicateur n°1 : Nous gagnons 1 point sur le 1^{er} indicateur par rapport à l'an dernier 35/40 au lieu 34/40.

Indicateur n°2 : Nous avons 35/35 comme l'an dernier.

Indicateur n°3 : Nous avons 15/15 comme l'an dernier.

Indicateur n°4 : Nous avons 10/10 : avec 4 femmes représentées parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index Egalité Professionnelle F/H 2025, sera affiché sur LUCCA et sur les tableaux d'affichage de la société.



- **Formation des directs « Mieux communiquer pour mieux travailler ensemble »**

La direction informe du déploiement de la formation « Mieux communiquer pour mieux travailler ensemble » à destination des directs.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de renforcer la qualité du dialogue professionnel.

Les objectifs de cette formation sont de développer les compétences en communication interpersonnelle et de mieux comprendre les mécanismes relationnels et les styles de communication

La formation sera déployée progressivement sur l'année, selon un calendrier qui sera communiqué aux équipes concernées. Elle prendra la forme d'une session d'une demi-journée.

Maelle ROMERA demande si cette démarche est en lien avec les formations liées au « parcours du manager » dispensées par UMANOVE.

Margaux CARREYRE précise que le parcours créé par l'entreprise et par UMANOVE est un parcours managérial, il cible donc les populations ayant un rôle : manager transverse, manager de proximité, ou manager de manager. C'est dans ce cadre que la société a souhaité mettre en place une formation à destination des salariés n'ayant pas accès à ce parcours managérial. En revanche les RRH de sites ont été formés par UMANOVE afin d'avoir les clés pour dispenser cette formation

Maelle ROMERA évoque la possibilité de refaire le test Process Com avec UMANOVE.

Margaux CARREYRE indique que, selon le psychologue inventeur du test, le test ne se passe qu'une seule fois et qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à le repasser. Elle ajoute qu'il est prévu dans la première journée du parcours 2026 un travail sur la process com.

Pascal HEMME demande confirmation que ce sont bien les RH qui ont été formés et qui dispensera la formation en interne. La direction confirme.

- **Questions du CSE :**

- 1. Lors des derniers comptes-rendus CSE, il a été notifié que les salariés des comptoirs et du siège n'ont pas les mêmes avantages que les salariés du pôle artisanal.**

Dans ce contexte, afin d'harmoniser les avantages sociaux entre les salariés et de favoriser l'équité et la cohésion interne, est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'engager une réflexion sur la mise en place d'une Unité Economique et Sociale ? Cela pourrait renforcer le sentiment d'appartenance à la maison, faciliter le dialogue social et instaurer une meilleure lisibilité des règles applicables pour l'ensemble des collaborateurs.

Le Groupe est composé de nombreuses sociétés, filiales, en France comme à l'international. Chacune opère une activité qui lui est propre avec une organisation dédiée. La direction souhaite pratiquer une gouvernance au niveau du groupe qui confère à chaque société la plus grande délégation de responsabilité possible de sa performance et le maximum d'autonomie dans ses opérations et sa gestion.

Il n'est absolument pas envisagé d'aller dans le sens de la constitution d'une UES qui serait contraire à ces principes.



Margaux CARREYRE ajoute que les activités ne sont pas les mêmes au sein du Groupe GOYARD et que cela aurait davantage de sens si l'UES se faisait pour le Pôle Artisanal.

Pascal HEMME indique que pour lui la réponse obtenue n'a rien d'étonnant.

Maelle ROMERA déclare faire le même constat.

2. Concernant la participation 2026 sur l'exercice 2025, avez-vous de la visibilité sur la part attribuée à chaque salarié ?

La direction indique que l'approbation des comptes 2025 est prévue à la fin du premier trimestre. Il est maintenu ce qui a déjà été communiqué concernant la participation 2025, à savoir la volonté de transmettre une information précise et fiable à ce sujet. A ce jour, il est possible d'indiquer que le montant de la participation qui sera redistribué au titre de l'année 2025 sera le reflet de la réalité économique de l'année, marquée par un chiffre d'affaires et des volumes de ventes sensiblement inférieurs aux prévisions, provoquant une très forte augmentation des stocks et, donc des coûts. Il convient donc d'anticiper une participation 2025 inférieure à celle des années précédentes.

Gaelle MAILLOL ajoute que plus d'informations seront communiquées après validation du CAC.

Sylvie GUEDES questionne sur la date de communication des informations et rappelle que cette question est posée à plusieurs CSE depuis le rachat du Pole Artisanal. Elle signale une ambiance morose et un ressenti négatif parmi les équipes, dû à l'absence de réponses aux questions et ajoute que les salariés sont déçus.

Elle souligne également que la situation actuelle complique la communication d'une image positive de la société auprès des équipes.

Margaux CARREYRE précise qu'il s'agit de décisions générales du groupe et suggère un point avec Benjamin RANG et Laurent CALAQUE pour répondre aux questions.

Elle mentionne que la prime de participation reste une prime variable d'une année à l'autre mais que si les élus ont des questions il est important qu'ils puissent les poser.

3. Comment expliquez-vous la variation de la participation entre 2023 et 2024 au regard de la variation de croissance/ventes de plus de 40% entre ces 2 années ?

La direction indique que la variation de la participation a été plus faible que la variation des volumes en lien avec la variation du résultat qui a été impacté par trois facteurs principaux : l'augmentation, au-delà des prévisions, des coûts de production liés à la création de nouvelles capacités, l'augmentation des coûts fixes nécessaire à la croissance et la rétrocession au client d'une partie des gains de marge liés à l'effet volumes.

Sylvie GUEDES a indiqué que, malgré la réalisation d'un million de pièces l'an passé, il subsiste un sentiment que cet effort n'a finalement pas porté ses fruits.

Les élus du CSE se disent favorables à la tenue d'un point avec la direction générale. Ils discuteront avec les membres absents à la réunion et confirmeront leur décision par mail.

4. Le budget soirée de 100€ par personne est-il reconduit cette année ?

Oui, le budget soirée de 100 € par personne est reconduit pour cette année 2026.

Les élus du CSE tiennent à remercier la direction ALGO.



5. La prime de carburant ainsi que les chèques vacances sont-ils reconduits cette année ?

La prime carburant ainsi que les chèques vacances sont intégrés aux discussions dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Leur éventuelle mise en place pour l'année 2026 sera conditionnée à la conclusion et à la signature d'un accord. Les modalités de déploiement seront précisées à l'issue de ces négociations.

6. Serait-il possible de retirer les cadres en métal situés sur les places de parking entre Chablon et la Malleterie ? Le problème a été signalé au référent sécurité, qui a redirigé vers Chablon. De leur côté, il nous a été répondu, je cite : « de les enlever soi-même ». Cependant, avec les rafales de vent, ces éléments peuvent représenter un réel danger.

Le service des Moyens Généraux a informé Célia Balendent. Les cadres ont été retirés ce jour.

7. Serait-il envisageable de mettre en place une astreinte informatique le matin à partir de 7h30 ? Des problématiques surviennent régulièrement tôt le matin, sans possibilité d'intervention avant 8h30

La direction va étudier la demande afin d'évaluer les modalités possibles de mise en œuvre d'une permanence.

Margaux CARREYRE précise que le service informatique intervient déjà le soir, après le départ des utilisateurs. De fait le service informatique a déjà une amplitude horaire importante en fin de journée. Elle a ajouté que si des interventions devaient également avoir lieu le matin, il serait nécessaire de pouvoir quantifier leur nombre.

Pascal HEMME répond que ce sont les mêmes problèmes qui persistent liés à une connexion lente.

Francois BAJON rappelle l'importance de créer des tickets informatiques, afin de pouvoir quantifier le nombre de problèmes rencontrés sur les sites.

Margaux CARREYRE a proposé de creuser le sujet et de faire un retour à la direction pour permettre d'analyser le besoin.

8. Des clous et des vis ont de nouveau été retrouvés sur le parking, entraînant la crevaisson de deux pneus. Quelles mesures comptez-vous mettre en place rapidement pour remédier à cette situation ?

La direction envisage de programmer une nouvelle intervention de nettoyage du parking par une société spécialisée.

Francois BAJON s'interroge sur le fait de faire à nouveau intervenir un prestataire, sachant que celui-ci a déjà réalisé cette même prestation et que des vis et clous sont réapparus.

Margaux CARREYRE ajoute que Laurent CALAQUE a demandé deux devis, un pour le goudronnage et un pour la réfection du parking, dont la validation n'a pas encore été effectuée.

Francois BAJON propose d'investir dans un chariot permettant de ramasser les vis sans l'intervention d'une société externe.

Maelle ROMERA suggère une solution de stationnement alternative sur le terrain UCCOAR.

Margaux CARREYRE répond que cela n'est pas possible à cause des travaux en cours à Lannolier. Elle propose, en attendant, de planifier le nettoyage du parking et d'étudier l'achat du chariot avec la direction. Elle indique également qu'à la livraison du nouveau réfectoire, les



travaux prévus pour la rénovation du parking pourront débuter puisque ce sera en concomitance avec les congés d'étés.

- 9. Lors des différentes alertes météorologiques récentes, aucune instruction n'a été communiquée par la direction à l'ensemble des salariés, les membres du CSE ont été sollicités pour répondre aux interrogations des collaborateurs, mais nous ne disposons d'aucune consigne officielle de la direction, ce qui nous a placés dans une situation délicate.**

À l'avenir, serait-il possible de prendre en considération les alertes météo afin de communiquer clairement à l'ensemble des salariés la position de l'entreprise et les éventuelles consignes à appliquer ?

Oui, si un évènement de ce type devait se reproduire, une alerte serait adressée à l'ensemble des salariés.

La direction prévoit de réactiver un système d'alerte, qui nécessite l'utilisation du numéro de téléphone personnel. A ce titre, une campagne sera lancée afin de recueillir l'accord préalable de chacun, dans le respect des dispositions du RGPD.

Ce dispositif a vocation à être utilisé exclusivement en cas de situation d'urgence. L'alerte sera envoyée par la direction, par le biais du service informatique. En dehors de tout contexte nécessitant une alerte immédiate, les communications continueront d'être diffusées via Lucca.

En cas de refus d'utilisation du numéro personnel, les informations seront également transmises par l'intermédiaire de Lucca.

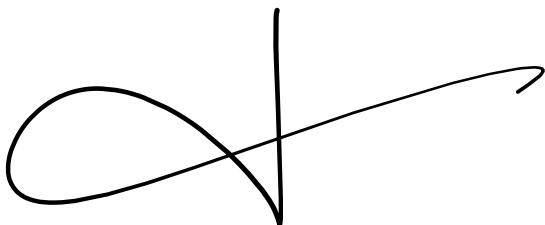
La prochaine réunion CSSCT aura lieu le 24 mars 2026 à 08h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h.

Fait à Carcassonne
Le 24 février 2026

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal

Pour le CSE
Marie MARTINEZ
Secrétaire du CSE



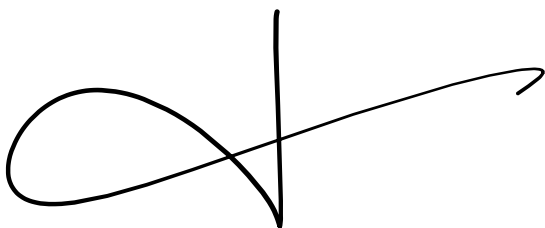
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ALGO

Les élus procèdent à l'approbation du Procès-Verbal de la Réunion extraordinaire du Comité Social et économique de la société ALGO du 24.02.2026 :

NOMBRE DE VOTES POUR :	NOMBRE DE VOTES CONTRE :	ABSENTION :
6	0	0

Fait à Carcassonne
Le 24 février 2026

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal



Pour le CSE
Marie MARTINEZ
Secrétaire du CSE

